

Collège provincial du Brabant wallon

Note de politique générale pour l'année 2012

**Madame la Gouverneure,
Monsieur le Président du Conseil provincial,
Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux,
Chers Collègues,**

Préambule

Nous nous retrouvons – déjà ! - pour la 6^{ième} fois de la législature devant vous pour vous exposer la Note de politique générale, dans le cadre de la présentation du budget de l'exercice 2012 de notre belle et jeune Province. Avant d'aborder les thématiques et les chiffres, je veux souligner que ce budget est le complément des 5 budgets qui l'ont précédé et nous permet d'afficher de la satisfaction suscitée tant par la palette et la diversité des projets développés par la Province que par leur ampleur.

Je m'en expliquerai dans les lignes qui vont suivre et qui, conformément au Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, et plus particulièrement son article L2231-6, constituent la Note de politique générale que le Collège provincial soumet au Conseil provincial, concomitamment à l'examen et au vote du budget.

Cette Note de politique comprend notamment les priorités et objectifs politiques et les moyens budgétaires dans lesquels ces priorités et objectifs seront réalisés. Elle se veut le prolongement de la Déclaration de politique générale, qui vous a été soumise en début de législature, pour l'ensemble de celle-ci.

En effet, le 23 novembre 2006, le Collège provincial vous avait soumis une Déclaration de politique générale pour la période 2007-2012 et, dans ce document, il avait structuré ces propositions autour de **6 axes programmatiques** qui restent bien entendu d'actualité. **Il s'agit d'axes forts**, qui étaient les suivants :

- La politique économique en Brabant wallon,
- L'enseignement en Brabant wallon,
- La qualité de la vie en Brabant wallon,
- La politique sociale du Brabant wallon,
- Le partenariat de la Province avec les communes,
- La gouvernance et la démocratie.

6 axes pour une 6^{ième} année, nous allons parcourir ces thèmes pour les décliner à la fois sur l'aspect qualitatif et l'aspect quantitatif.

Je tiens à préciser que l'année prochaine, la nouvelle Majorité devrait présenter son budget et sa Déclaration de Politique générale sur base des axes prioritaires.

Par ailleurs, conformément à sa Déclaration de politique provinciale 2007-2012, le Collège provincial entend poursuivre un certain nombre d'actions en matière de **développement durable**. Cette volonté se traduit notamment par des choix budgétaires renforcés ou nouveaux en matière d'énergie, d'aménagement de

bâtiments et d'espaces publics, de mobilité, de sensibilisation à l'environnement, mais aussi en matière de politique sociale et économique.

1) La politique économique en Brabant wallon

Favoriser le dynamisme économique au bénéfice des Brabançons wallons, tout en stimulant l'activité économique et le développement d'activités créatrices d'emplois et innovantes, voilà un des axes prioritaires de la Province qui joue un rôle de premier plan dans ce secteur. Le Collège base son action en la matière sur des partenariats avec des sociétés ou associations qui ont démontré leur savoir-faire et qui sont à même d'avoir une influence positive sur le tissu économique du Brabant wallon.

La Province du Brabant wallon poursuivra sa collaboration avec les partenaires locaux qui lui donnent satisfaction : la SARSI, CAP INNOVE, IDEE, l'IBW, Culturalité, l'UCM. Les contrats de gestion sont l'outil idéal pour donner une ligne directrice à tous ces interlocuteurs et ils ont été adaptés aux besoins rencontrés sur le terrain.

Relevons comme innovation au budget 2012 une ligne budgétaire de 175.000 € en faveur de « Gal Culturalité » et une ligne de 50.000€ à titre de soutien au développement économique de l'Est du Brabant wallon, ainsi qu'un subside d'investissement de 500.000 € en faveur de Cap Innove et une aide supplémentaire de 50.000 € à IDEE asbl. Ces articles viennent s'ajouter aux crédits existants tels celui de l'UCM.

Par ailleurs, relevons la création d'un crédit de 20.000 € en vue de garantir les sociétés de cautionnement mutuel pour entreprises actives en Brabant wallon. À l'heure où nous avons tant besoin de l'esprit d'entreprendre, c'est un signal positif à l'attention des entrepreneurs, jeunes ou moins jeunes, qui souhaitent se lancer. La Province met ainsi à leur disposition un dispositif de nature à les rassurer et à leur permettre d'aller de l'avant.

Signalons enfin l'installation du Conseil consultatif de l'Économie. Voilà un outil qui permet à l'institution provinciale de jouer pleinement son rôle de coordination et de stimulation économique.

2) L'enseignement en Brabant wallon

L'enseignement reste le fer de lance de la Province du Brabant wallon et il absorbe approximativement 50 % de son budget ordinaire, en intégrant les traitements subventionnés et sans tenir compte des très importants investissements au service extraordinaire, particulièrement dans les bâtiments et dans les équipements.

Durant l'année 2012, l'objectif du Collège sera d'encore renforcer son attractivité en y dispensant son enseignement de qualité particulièrement en phase avec le marché de l'emploi.

Rappelons à cet égard que les chiffres de la rentrée scolaire au 1^{er} octobre 2011 sont les suivants :

École	01/10/2011
CEPES	836
IPES Wavre	852
ITP	616
IPAM	479
IPET	931
IPES Tubize	807
CEFA	64
Total	4.585

Soit **4.585** élèves, cela représente un *quasi* statu quo par rapport à l'année antérieure.

Le principal changement sur le plan administratif qui interviendra au cours de l'année 2012 sera la réorganisation de la Direction d'administration de l'enseignement.

Comme vous l'avez voté en octobre de cette année 2011, je vous rappelle que cette réforme de la DA2 a pour objectif principal de restructurer les services administratifs qui la compose en vue d'intégrer les nouvelles missions développées dans la gestion des matières de l'enseignement en ce qui concerne l'appui pédagogique, l'évolution des normes législatives de niveaux supérieurs ou la modernisation de la gestion des ressources humaines.

Pour ce faire, il est proposé de :

- créer un conseil des directions de l'enseignement provincial,
- de doter la direction d'administration de l'enseignement et des technologies de l'information et de la communication
 - ✓ d'un service de gestion des ressources humaines,
 - ✓ d'un service de gestion administrative du personnel enseignant,
 - ✓ d'un service d'appui à la structure,
 - ✓ d'un service d'appui pédagogique

Enfin, comme cela a été évoqué depuis le début de la constitution de l'Alliance turquoise, de gros efforts continuent d'être consentis pour améliorer l'état d'entretien des bâtiments scolaires et surtout leurs performances énergétiques. Citons comme dépenses d'investissements dans les infrastructures scolaires : le CEPES de Jodoigne à hauteur de 2.500.000 €, l'attribution d'un marché de service relatif à la rénovation du bâtiment Quai aux Huîtres pour 450.000 € à l'IPES de Wavre et 800.000 € pour les travaux de rénovation de chauffage de l'IPET de Nivelles.

Il ne faut pas oublier que le bâtiment « Modelage » fera l'objet d'un investissement estimé aujourd'hui à +/- 10 millions d'euros, et permettra notamment d'accueillir la formation des services de secours, pompiers, secouristes de l'aide médicale urgente, de l'école de Police ainsi que les agents communaux et provinciaux, outre

l'installation des services techniques provinciaux (DA3) qui connaîtront à leur tour l'année prochaine une réforme de leur cadre dont nous reparlerons sous peu.

3) La qualité de la vie en Brabant wallon

Dois-je rappeler que la qualité de vie, au même titre que le cadre de vie, figurent parmi les axes prioritaires dégagés par la Province ? Notre vision est d'assurer un cadre de qualité pour tous les habitants du Brabant wallon et d'assurer l'épanouissement culturel et social pour chaque citoyen de notre jeune Province.

3.1. Le logement

L'accès à un logement n'est pas seulement repris dans les droits inscrits dans la constitution belge, il représente également une priorité de la Province et sera d'ailleurs repris à ce titre dans les axes prioritaires que l'institution provinciale devra définir pour répondre à la demande de la Région wallonne. Cet accès au logement est un élément fondamental de la qualité de la vie et il n'est pas nécessaire de rappeler les difficultés des jeunes Brabançons wallons à se loger en raison de la pression foncière particulièrement élevée. La politique provinciale en la matière est toujours aussi volontariste !

La Régie Foncière poursuit avec force et conviction son objectif de faire baisser la pression foncière dans les Communes où elle développe des projets. Vu l'état d'avancement des dossiers gérés par la Régie Foncière, et notamment l'imminence de l'attribution du marché public de promotion pour la ZACC de Gastuche, le budget ordinaire 2012 lui réserve un montant de 500.000 €, lequel s'ajoutera aux importants moyens dégagés en 2010. Au total, la capitalisation de la RF avoisine les 22.000.000€ sans tenir compte de la cession gratuite des sites Folon à Wavre et Neptune à Braine-L'Alleud

Les primes jeunes rencontrent toujours le même succès : 1.500.000 € sont prévus au budget 2012 pour rencontrer toutes les demandes. En ce qui concerne les prêts sociaux, 500.000 € seront réservés.

En ce qui concerne les primes à l'adaptation du logement, le poste budgétaire passe de 50.000 € à 350.000 €. Cette augmentation est justifiée par l'instauration d'un nouveau règlement visant à un élargissement des conditions d'octroi.

Enfin, vu le nombre de plus en plus important de logements pris en gestion à l'AIS, qui s'élèvent à 315 unités au 01-11-2011 (105 en 2006), celle-ci voit son budget à l'ordinaire passer à 595.500 €.

3.2. La mobilité

Déjà dans l'exercice précédent, le Conseil provincial a pris acte de l'étude de mobilité. Après celui de 1.000.000€ au budget 2011, un crédit de 4.000.000 € figure au budget 2012 en vue de satisfaire les demandes dans le cadre de l'appel à projets et à partenariat avec les Communes pour la mobilité douce.

L'augmentation du crédit de transferts en matière de mobilité de 35.000€ consentie fin 2011 pour pouvoir octroyer un subside à l'asbl « Rando vélo » pour le développement d'un réseau cyclable en Brabant wallon est maintenue en 2012. En outre, un crédit de 35.000€ est également prévu dans la fonction « tourisme » afin de parfaire le soutien à ce projet.

Par ailleurs, la rénovation nécessaire des voiries provinciales et des ouvrages attenants, dont les pistes cyclables, a fait l'objet en 2011 d'une décision et d'une planification par l'approbation d'un plan triennal de remise en état de l'ensemble du réseau provincial, les années 2011 à 2013 portant respectivement sur des programmes d'investissements de 4, 5 et 4 millions d'euros soit un total de 13 millions €. La PBW estime que ses citoyens ont droit à des « belles » routes, bien entretenues et sécurisées. Elle prend donc ses responsabilités en y investissant malgré que ces voiries devraient être transférées à la RW, et ce en vertu d'un décret wallon datant de 2004 ...

3.3. L'environnement et l'aménagement du territoire

Le programme de primes « énergie » de la Province s'est fortement étoffé ces dernières années. Après l'adoption en 2010 d'un règlement relatif à la réalisation d'un audit énergétique des bâtiments privés, règlement qui rencontre un franc succès, l'année 2011 a vu le lancement d'une prime à l'isolation des bâtiments. Parallèlement, le crédit budgétaire a été porté à 700.000 €, montant confirmé en 2012.

Relevons également le soutien à hauteur de 40.000€ de la jeune asbl « Ressourcerie de la Dyle », active dans la revalorisation et le recyclage des déchets encombrants tout en favorisant la réinsertion professionnelle de personnes fragilisées, un projet particulièrement en phase avec les enjeux de développement durable, alliant l'économique, le social et l'environnemental.

Le crédit de transfert en aménagement du territoire est augmenté de 25.000€, augmentation destinée à la Maison de l'urbanisme, afin de lui permettre de renforcer son équipe et améliorer le volet « partenariat avec les associations et centres culturels locaux » de ses missions.

En matière d'inondations la PBW investit avec l'inscription de divers montants en vue de l'entretien extraordinaire de cours d'eau, de l'aménagement de bassins d'orage ou de ZEC (zones d'expansion de crues), le tout pour un total de 894.000 €.

3.4. La culture les loisirs et le sport

L'accès à la vie culturelle et associative ainsi que la pratique d'un sport contribuent largement à la qualité de la vie.

Ces domaines ne sont pas oubliés dans le budget 2012. Ainsi un montant de 100.000 € additionnels vient compléter le crédit en guise de soutien à « Ottignies-Louvain-la-Neuve pôle culturel », soit un montant total de 428.600 €. L'aide à la création en matière de théâtre est également renforcée, ainsi que celle relative aux actions socioculturelles et aux tournées « Art et Vie ».

La Province poursuit ses engagements avec la réinscription du crédit de 1.000.000 € à titre de subvention subvention au musée de Louvain-la-Neuve. En maintenant cette somme au budget malgré le désistement du principal sponsor, la Province espère provoquer un effet d'appel auprès d'autres bienfaiteurs. Une inscription budgétaire de 2.400.000 € en vue de la rénovation du théâtre Jean Vilar et un subside de 250.000 € pour les travaux relatif à un parking communal de la Chapelle Reine Élisabeth sont également prévus.

N'omettons pas le sport. Je vous rappelle le Fonds « Piscines » d'une hauteur de 13.000.000 € qui a été mis en œuvre en 2011. 7.000.000 € ont également été inscrits

pour une intervention provinciale en vue de l'installation du Centre sportif d'élites en Brabant wallon.

Le soutien de la Province se manifeste encore dans la vie associative, par un grand nombre de prêts de matériel, notamment les chapiteaux. Pour répondre à la forte demande, le poste spécifique majoré en 2011 est maintenu à 200.000 €.

Le soutien aux associations d'éducation permanente est également confirmé après l'augmentation en 2011.

3.5. La sécurité

La sécurité est une compétence qui a retenu l'attention de toutes les parties lors des récentes négociations institutionnelles.

La sécurité est très présente dans les partenariats avec les Communes car l'aide de la Province est conséquente dans ce secteur. Citons le transfert de 500.000 € pour la Régie autonome provinciale de sécurité et le crédit de 1.000.000 € à titre d'intervention dans la caserne du service d'incendie de Tubize.

La politique dans le secteur de la sécurité routière, c'est aussi 400 jeunes qui suivent chaque année un stage de maîtrise automobile, une centaine de jeunes pour les 2 roues motorisées, de nombreuses actions de sensibilisation.

3.6. L'agriculture

La Province du Brabant wallon poursuivra les axes directeurs de sa politique agricole en faveur des agriculteurs et les gestionnaires d'espaces verts, mais aussi de la Ligue provinciale de Coins de Terre et jardins familiaux, des associations de jardins partagés et des particuliers. Signalons que 2012 sera l'Année des Saveurs et qu'un article spécifique de 20.000 € est créé, avec subside à la clé.

Le CPAR poursuivra ses nombreuses actions en faveur du secteur dans les différents domaines qu'il couvre, à savoir le laboratoire d'analyses agricoles, le secteur « Administration et comptabilité », la Cellule d'encadrement technique extérieure, la Promotion de la formation professionnelle en agriculture et horticulture, le soutien et la promotion à l'exportation de la génétique animale.

4. **La politique sociale du Brabant wallon**

Dans sa déclaration de politique 2007-2012, le Collège s'est fixé des ambitions légitimes en matière de politique sociale, de santé, d'accueil de l'enfance, de réponse aux besoins des aînés et de réorganisation de l'I.S.B.W. L'étude des besoins sociaux était l'étape du diagnostic. Un crédit de 300.000€ permettra de subventionner des projets répondants aux priorités pointées dans l'étude.

Relevons également un crédit de 50.000 € en vue du soutien à la création d'une agence d'intérim social en Brabant wallon.

Je ne peux passer sous silence l'immense effort de la Province dans l'accueil de la Petite enfance. Le Plan global prévoit une intervention de 8.000.000 € en vue de la création de près de 1.000 places, soit une augmentation de l'offre actuelle de plus de 20 % alors qu'une majoration de 10 % était l'objectif initial. Cette somme sera également utilisée pour la mise en conformité de +/- 1.200 places existantes. L'appel public à projets a répondu bien au-delà de toutes nos espérances. Après les

3.000.000 € de la modification budgétaire n° 4 de 2011, une autre phase de 5.000.000 € est inscrite au service extraordinaire de l'exercice 2012.

Ainsi, la liquidation des subsides qui s'échelonne sur plusieurs années est assurée de manière irrévocable.

Enfin, le crédit de 300.000 € prévu en vue de l'acquisition d'un bâtiment pour un centre de référence en matière de lutte contre les violences conjugales est réinscrit, faute d'opportunité d'achat en 2011.

5. Le partenariat de la Province avec les Communes

Depuis son entrée en fonction, le Collège provincial a affirmé le rôle supracommunal que doit jouer la Province et a manifesté à maintes reprises son soutien concret à une série de projets communaux afférents au cadre de vie. Au-delà de l'embellissement des espaces publics et des aménagements de propreté et de sécurité, c'est aussi dans le domaine des dommages subis dans l'adversité face aux conditions climatiques que la Province affirme sa solidarité. Une ligne budgétaire alimentée à hauteur de 250.000 € est créée afin de soutenir financièrement les Communes aussi bien dans la réparation de biens communaux que dans la réalisation d'infrastructure de protection et de prévention.

6. La gouvernance et la démocratie

Le Collège provincial a le souci depuis son arrivée d'éviter la dispersion des moyens financiers, d'améliorer l'efficacité des services provinciaux et de rendre plus aisé le contrôle démocratique.

L'informatisation des travaux du Conseil aura permis de sérieuses économies en papier, ce qui vous réjouit.

Enfin, je me permets d'insister sur la définition des axes prioritaires. L'engagement d'une universitaire, chef de projets, a permis d'avancer rapidement dans le cadre de cette définition, selon une méthodologie rigoureuse. Le résultat de ce travail a abouti à l'adoption de l'ensemble du Conseil (à l'unanimité, moins une abstention) des 6 axes prioritaires.

Je profite de mon intervention pour remercier l'ensemble des groupes politiques du Conseil provincial pour leur contribution, ainsi que tous les agents provinciaux qui ont œuvré à cet important travail de réflexion et de repositionnement.

Relevons particulièrement l'amélioration des infrastructures de l'Administration : l'aménagement des implantations du Zoning Nord s'achève ; l'instruction du projet du site Henricot Modelage se poursuit.

7. La synthèse du budget

Le projet de budget 2012 dégage un résultat budgétaire positif de **56.366 € au service ordinaire et de 78.832 € au service extraordinaire.**

A l'exercice propre, au service ordinaire, les recettes ordinaires s'établissent à 136.118.734 € soit une majoration de 5.320.077 € par rapport à l'initial 2011

(130.798.657 €), et 139.308.799 € en dépenses ordinaires, soit une augmentation de 7.409.685 €, (budget initial 2011 à 131.899.114 €) ayant pour résultat un déficit à l'exercice propre de 3.190.065 €.

Ce déficit s'explique notamment par la majoration des dépenses de personnel du fait de l'intégration du Plan d'embauche et de l'indexation.

La principale ressource de financement reste les centimes additionnels au Précompte immobilier soit une recette de 65.382.182 €. La fiscalité provinciale propre rapporte quant à elle 1.484.500 €.

Comme les années précédentes, les Dépenses Ordinaires de Personnel (DOP), hors dépenses relatives aux subventions-traitements, représentent un montant de 57.883.121 € soit 41,55 % du budget ordinaire **à l'exercice propre**, et s'établissent même à 70,34 % du budget exercice propre, si l'on intègre les 40.105.984 € du personnel enseignant subventionné. Parallèlement, toujours en intégrant ces subventions-traitements, les dépenses de fonctionnement, de transfert et de dette représentent respectivement : fonctionnement 18.244.153 € et 13,10 %, transferts 13.055.006 € et 9,37 %, dette 10.020.535 € et 7,19 %, du budget ordinaire **à l'exercice propre**.

Au service extraordinaire, les **recettes** présumées s'élèvent, au global, à **49.650.062 €** et se répartissent comme suit :

- 30.841.770 € par prélèvements
- 17.540.000 € par emprunts
- 78.832 € d'exercices antérieurs (boni),
- 589.460 € de transferts (= subsides) et 600.000 € de vente de biens.

À ce stade, une réflexion s'impose encore. Ce projet de budget mais également les comptes annuels des années antérieures illustrent avec une constance certaine que les subsides des autorités supérieures (et nous pensons particulièrement à la Région wallonne) restent la portion congrue des voies et moyens pour financer les dépenses d'investissements.

Les **dépenses** du service extraordinaire se montent à 49.571.230 € (soit environ le même montant à l'exercice propre) ce qui a pour résultat un **boni** de l'exercice qui se chiffre à **78.832 €**

Conclusion

Tous ces chapitres illustrent le dynamisme de la Province et c'est avec détermination que nous vous demandons d'approuver cette Note de politique générale ainsi que le budget 2012 et ses annexes.

Le vote du budget est le « momentum » qui cristallise l'attention de toutes et tous, avant d'aborder cette dernière année de la législature.

Je vous ai expliqué dans ces quelques pages pourquoi le **budget 2012** est qualitativement et quantitativement de nature à répondre aux attentes des Brabançons wallons.

Mesdames, Messieurs,

« L'art de gouverner ne consiste pas à rendre souhaitable ce qui est possible. Il consiste à rendre possible tout ce qui est souhaitable ». En Brabant wallon, cette citation de François Marty prend tout son sens.

C'est par conséquent avec optimisme et confiance que nous vous demandons d'approuver la présente note de politique générale, le budget 2012 et les diverses annexes à ces documents.

Je vous remercie de votre attention.

Wavre, le 9 novembre 2011

Pierre BOUCHER
Président du Collège provincial
Alain TRUSSART Emmanuel HENDRICKX Françoise-Florence MICHEL
Mathieu MICHEL Jean-Pierre DESERF
Députés provinciaux